FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit **Repair Compound Resin**

Autres moyens d'identification

DM004R SKU#

Usage recommandé Non disponible. Restrictions d'utilisation Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

ITW Performance Polymers Nom de la société

Adresse 35 Brownridge Road

Unité 1

Halton Hills, ON L7G 0C6

Personne à contacter Service à la clientèle

Numéro de téléphone 215-855-8450 Numéro de fax 215-855-4688

Numéro d'urgence 800-424-9300 (CHEMTREC)

Fournisseur Non disponible.

2. Identification des dangers

Dangers physiques Non classé.

Catégorie 4 Dangers pour la santé Toxicité aiguë, voie orale

> Toxicité aiguë, par contact cutané Catégorie 4 Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2 Sensibilisation cutanée Catégorie 1 Catégorie 2

Dangers environnementaux Dangereux pour le milieu aquatique, danger

Dangereux pour le milieu aquatique, danger à Catégorie 2

long terme

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Attention

Mention de danger Nocif en cas d'ingestion. Nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée. Peut

provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

Conseil de prudence

Prévention Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver

soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Porter des gants de

protection/des vêtements de protection.

Nom de la matière : Repair Compound Resin SDS CANADA DM004R Version n°: 11 Date de révision: 30-Août-2024 Date d'émission : 28-Mars-2016

EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Intervention

Rincer la bouche. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Recueillir le produit répandu.

Stockage Non disponible.

Élimination Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Renseignements supplémentaires 34.080075 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par ingestion. 39.180075 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aigue inconnue par contact cutané. 36.820075 % du mélange consiste en ingrédients de dangers aigus inconnus à l'égard du milieu aquatique. 39.180075 % du mélange consiste en ingrédients de dangers à long terme inconnus à

l'égard du milieu aquatique.

Autres dangers Aucun(e) connu(e).

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Résine époxyde : reaction product of bisphenol A and epichlorohydrin (refer to epichlorohydrin)		25068-38-6	30 - 60
Calcaire	Carbonate de calcium	1317-65-3	10 - 30
Talc		14807-96-6	5 - 15
Cyclic ester		14228-73-0	1 - 5
AMINES QUATERNAIRES	Silice amorphe, fumée, cristauxfree	112945-52-5	1 - 5
Ultramarine Blue [c.i. Pigment bleu 29]		57455-37-5	1 - < 3
Solvant hydrocarboné aromatique		64742-95-6	0.1 - 1
noir de carbone		1333-86-4	0.1 - 1
Xylène	XYLENE	1330-20-7	< 0.3
SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ		14808-60-7	< 0.2
Autres composant sous les niveaux	à déclarer		1 - 5

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.

Contact avec la peau Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes

cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les vêtements contaminés avant

réutilisation.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Rincer la bouche. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du Ingestion

contenu de l'estomac dans les poumons. Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas

de malaise.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoguer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Informations générales

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Nom de la matière : Repair Compound Resin

2 / 11 DM004R Version n°: 11 Date de révision: 30-Août-2024 Date d'émission : 28-Mars-2016

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO2).

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les récipients fermés.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres

substances en cause.

Risques d'incendie généraux

Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Ne pas goûter ni avaler. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Stocker dans des récipients bien fermés. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

États-Unis. ACGIH, TLV (Valeurs de seuil d'exposition)					
Composants	Туре	Valeur	Forme		
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3 mg/m3	Fraction inhalable.		
SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m3	Fraction respirable.		
Talc (CAS 14807-96-6)	TWA	2 mg/m3	Fraction respirable.		
Xylène (CAS 1330-20-7)	TWA	20 ppm			

Nom de la matière : Repair Compound Resin SDS CANADA

Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) Forme Composants Valeur Type **AMINES QUATERNAIRES** TWA 3 mg/m3 Particules inhalables. (CAS 112945-52-5) 10 mg/m3 Total **TWA** Calcaire (CAS 1317-65-3) 10 mg/m3 noir de carbone (CAS TWA 3.5 mg/m3 1333-86-4) SILICE, CRISTALLINE, **TWA** 0.025 mg/m3 Particules inhalables. QUARTZ (CAS 14808-60-7) Talc (CAS 14807-96-6) **TWA** Particules inhalables. 2 mg/m3 Xylène (CAS 1330-20-7) **STEL** 651 mg/m3 150 ppm 434 mg/m3 **TWA** 100 ppm

Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.

Composants	Туре	Valeur	Forme
AMINES QUATERNAIRES (CAS 112945-52-5)	TWA	3 mg/m3	Fraction respirable.
		10 mg/m3	Poussières totales.
Calcaire (CAS 1317-65-3)	STEL	20 mg/m3	Poussières totales.
	TWA	3 mg/m3	Fraction respirable.
		10 mg/m3	Poussières totales.
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3 mg/m3	Inhalable
SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m3	Fraction respirable.
Talc (CAS 14807-96-6)	TWA	2 mg/m3	Respirable.
Xylène (CAS 1330-20-7)	STEL	150 ppm	
	TWA	100 ppm	

Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) **Forme** Composants Type Valeur noir de carbone (CAS Fraction inhalable. TWA 3 mg/m3 1333-86-4) SILICE, CRISTALLINE, **TWA** 0.025 mg/m3 Fraction respirable. QUARTZ (CAS 14808-60-7) Talc (CAS 14807-96-6) **TWA** 2 mg/m3 Fraction respirable. Xylène (CAS 1330-20-7) **TWA** 20 ppm

Canada. VLEP du Nouveau-Brunswick: valeurs limites seuils (VLS) basées sur la publication des VLS et IEB de l'ACGIH de 1991 et 1997 (Règlement du Nouveau-Brunswick 91-191)

Composants	Туре	Valeur	Forme
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3 mg/m3	Fraction inhalable.
Talc (CAS 14807-96-6)	TWA	2 mg/m3	Fibres respirables.
Xylène (CAS 1330-20-7)	STEL	150 ppm	
	TWA	100 ppm	

Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées Composants Type Valeur Forme noir de carbone (CAS TWA 3 mg/m3 Fraction inhalable. 1333-86-4)

Canada. LEMT pour l'Ontario (Con Composants	Туре	Valeur	Forme
SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)	TWA	0.1 mg/m3	Fraction respirable.
Talc (CAS 14807-96-6)	TWA	2 fibres/cc	
		2 mg/m3	Fraction respirable.
Xylène (CAS 1330-20-7)	STEL	150 ppm	
	TWA	100 ppm	

Canada. LEMT pour le Québec (Mir Composants	nistère du Travail - Règlemen Type	it sur la qualité du milieu de ti Valeur	ravail), ainsi modifiées Forme
AMINES QUATERNAIRES (CAS 112945-52-5)	TWA	10 mg/m3	Poussières totales.
Calcaire (CAS 1317-65-3)	TWA	10 mg/m3	Poussières totales.
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3 mg/m3	Poussière inhalable.
SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)	TWA	0.1 mg/m3	Poussière respirable.
Talc (CAS 14807-96-6)	TWA	2 mg/m3	Poussière respirable.
Xylène (CAS 1330-20-7)	STEL	651 mg/m3	
		150 ppm	
	TWA	434 mg/m3	
		100 ppm	

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la santé et la sécurité au travail, 1996, Tableau 21), ainsi modifiées

Composants	Туре	Valeur	Forme
AMINES QUATERNAIRES (CAS 112945-52-5)	15 minutes	6 mg/m3	Fraction respirable.
		20 mg/m3	Fraction inhalable.
Calcaire (CAS 1317-65-3)	15 minutes	20 mg/m3	
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	15 minutes	7 mg/m3	
Talc (CAS 14807-96-6)	15 minutes	6 mg/m3	Fraction respirable.
		20 mg/m3	Fraction inhalable.
Xylène (CAS 1330-20-7)	15 minutes	150 ppm	
	8 heures	100 ppm	

Valeurs biologiques limites

ACGIH Indices d'exposit Composants	ion biologique (BEI) Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage	
Xylène (CAS 1330-20-7)	1.5 g/g	Acides méthylhippuriq ues	Créatinine dans l'urine	*	

^{* -} Pour des détails sur l'échantillonnage, veuiller consulter le document source.

Directives au sujet de l'exposition

Les limites d'exposition professionnelle ne sont pas adéquates pour la forme physique actuelle du

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques). Un écran facial est recommandé.

Nom de la matière : Repair Compound Resin

SDS CANADA

Protection de la peau

Protection des mains Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques

Autre Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques II est recommandé d'utiliser un

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

tablier imperméable.

Protection respiratoire

Dangers thermiques Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène

générale

Tenir à l'écart des aliments et des boissons. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique Solide. **Forme** Solide. Pâte.

CouleurBleuOdeurLéger

Point de fusion et point de

congélation

Non disponible.

Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage de

points d'ébullition

>260 °C (>500 °F)

Inflammabilité Non disponible.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Non disponible.

Point d'éclair >204.4 °C (>400.0 °F) Pensky-Martens coupelle fermée

Température

Non disponible.

d'auto-inflammation

Température de décomposition Non disponible.

pH Non disponible.

Viscosité cinématique Non disponible.

Solubilité

Solubilité (eau) Non disponible.

Coefficient de partage Non disponible.

(n-octanol/eau) (valeur log)

Tension de vapeur 0.03 mm Hg Masse volumique et/ou densité relative

Densité 12.08 lb/gal

Densité de vapeur >1

Caractéristiques des particules Non disponible.

Autres informations

Taux d'évaporation<1 AcBu</th>Propriétés explosivesNon explosif.Propriétés comburantesNon oxydant.

Densité 1.45 **COV** 0 g/l

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Nom de la matière : Repair Compound Resin

Risque de réactions

dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter

Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles

Agents comburants forts.

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas d'inhalation. Inhalation

Nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Contact avec la peau

Provoque une sévère irritation des yeux. Contact avec les yeux

Ingestion Nocif en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant

aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Nocif par contact cutané. Nocif en cas d'ingestion. Toxicité aiguë

Composants **Espèces** Résultats d'épreuves

AMINES QUATERNAIRES (CAS 112945-52-5)

<u>Aiguë</u>

Orale

DL50 Rat > 22500 mg/kg

noir de carbone (CAS 1333-86-4)

Aiguë

Orale

Rat **DL50** > 8000 mg/kg

Xylène (CAS 1330-20-7)

Aiguë Cutané

DL50 > 43 g/kg Lapin

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires

Provoque une sévère irritation des yeux.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

AMINES QUATERNAIRES (CAS 112945-52-5) Irritant Irritant Calcaire (CAS 1317-65-3) noir de carbone (CAS 1333-86-4) Irritant Talc (CAS 14807-96-6) Irritant

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de

plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité Le risque d'un cancer ne peut pas être exclu à la suite d'une exposition prolongée.

Carcinogènes selon l'ACGIH

noir de carbone (CAS 1333-86-4) A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez

l'homme.

SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)

Talc (CAS 14807-96-6)

A2 Probablement cancérogène pour l'homme. A1 Confirmé être cancérogène pour l'homme.

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Nom de la matière : Repair Compound Resin DM004R Version n°: 11 Date de révision: 30-Août-2024 Date d'émission : 28-Mars-2016 Xylène (CAS 1330-20-7) A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

Canada - LEMT pour l'Alberta : Catégorie de carcinogène

SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7) Probablement cancérogène pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

noir de carbone (CAS 1333-86-4) Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez

l'homme.

SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)

Talc (CAS 14807-96-6)

Probablement cancérogène pour l'homme. Confirmé être cancérogène pour l'homme.

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme. Xylène (CAS 1330-20-7)

Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène

noir de carbone (CAS 1333-86-4) Effet cancérogène détecté chez les animaux.

SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7) Effet cancérogène suspecté chez les humains. Talc (CAS 14807-96-6) Effet cancérogène détecté chez les humains.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

AMINES QUATERNAIRES (CAS 112945-52-5) 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

noir de carbone (CAS 1333-86-4) 2B Peut-être cancérogène pour l'homme. SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7) 1 Cancérogène pour l'homme.

3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme. Solvant hydrocarboné aromatique (CAS 64742-95-6)

2B Peut-être cancérogène pour l'homme. Talc (CAS 14807-96-6)

3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme. Xvlène (CAS 1330-20-7) 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicilogy Program) sur les cancérogènes

noir de carbone (CAS 1333-86-4) Carcinogène connu chez l'homme. SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7) Carcinogène connu chez l'homme.

On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le Toxicité pour la reproduction

développement.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Non classé.

Pas un danger par aspiration. Danger par aspiration

Effets chroniques Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

12. Données écologiques

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange. Persistance et dégradation

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

3.12 - 3.2Xylène

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex.,

appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des Instructions pour l'élimination

déchets autorisé. Ne pas laisser la substance

s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient

conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux d'élimination

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre

(voir : instructions d'élimination).

Nom de la matière : Repair Compound Resin SDS CANADA DM004R Version n°: 11 Date de révision: 30-Août-2024 Date d'émission : 28-Mars-2016

Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

UN number

UN proper shipping name Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Epoxy Resin)

Transport hazard class(es)

9 Class Subsidiary hazard Ш **Packing group Environmental hazards** Yes **ERG Code** 9L

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Other information

Passenger and cargo

Allowed with restrictions.

aircraft

Cargo aircraft only Allowed with restrictions.

IMDG

UN3077 **UN number**

UN proper shipping name ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Epoxy Resin), MARINE

POLLUTANT

Sans objet.

Transport hazard class(es)

9 Class Subsidiary hazard Packing group Ш

Environmental hazards

Marine pollutant Yes F-A, S-F **EmS**

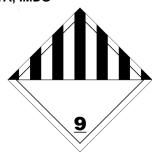
Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Transport en vrac selon

l'Annexe II de MARPOL 73/78 et

le recueil IBC

IATA; IMDG



Polluant marin



Informations générales

Polluant marin réglementé par l'IMDG.

SDS CANADA 9 / 11 DM004R Version n°: 11 Date de révision: 30-Août-2024 Date d'émission : 28-Mars-2016

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taïwan	Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

^{*}La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication 28-Mars-2016 Date de la révision 30-Août-2024

Version n° 11

Nom de la matière : Repair Compound Resin SDS CANADA DM004R Version n°: 11 Date de révision: 30-Août-2024 Date d'émission : 28-Mars-2016

Avis de non-responsabilité

ITW Performance Polymers ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. The information provided in this Safety Data Sheet is correct to the best of our knowledge, information and belief at the date of its publication. The information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process, unless specified in the text. The information given is designed only as a guidance for safe handling, use, processing, storage, transportation, disposal and release.

Informations relatives à la révision

Identification du produit et de l'entreprise : Numéro enregistrement produit

Propriétés physiques et chimiques : Propriétés multiples

Nom de la matière : Repair Compound Resin SDS CANADA 11 / 11